

P R O C E S - V E R B A L

**de l'Assemblée générale
du jeudi 13 octobre 2022 à 17h00
au Centre Patronal, à Paudex**

Président : M. Pierre Ethenoz
Présents : selon liste des présences
Procès-verbal : M. Baptiste Müller

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 septembre 2021
 2. Rapport du Président
 3. Rapport du Secrétaire général
 4. Comptes 2021
 5. Rapport de l'organe de révision
 6. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes
 7. Evolution de l'association dans le contexte de la réforme
 8. Modification des statuts de la CIFC-VD
 9. Budget et cotisation 2022-2023
 10. Election du Président et des membres du comité
 11. Désignation de l'organe de révision
 12. Divers
-

Le Président ouvre la séance à 17h00 et salue tous les membres présents, les invités ainsi que le comité.

Il constate que l'assemblée a été valablement convoquée en date du 31 août 2022 à tous les membres, conformément aux statuts. Le PV de l'année précédente, les comptes et le budget étaient disponibles sur le site internet.

La liste des présences est annexée à l'original du présent procès-verbal.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 septembre 2021

Le procès-verbal en question ne suscitant aucune remarque particulière, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Président

M. Ethenoz donne lecture de son rapport qui est annexé au présent procès-verbal (*annexe 1*).

Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

M. Ethenoz informe du départ de Mme Marie-Anne Beyer du comité. Il lui adresse un chaleureux discours de remerciement pour ses 7 années d'activité au sein du comité et lui remet une attention sous forme de quelques bouteilles d'excellent vin vaudois.

3. Rapport du Secrétaire général

M. Müller s'exprime. Les cours interentreprises se déroulent bien dans l'ensemble des filières.

Les examens ont eu lieu de façon régulière, « comme normalement ».

L'accompagnement de l'introduction de la réforme et l'information à son sujet a principalement occupé le comité.

Nous avons mis en place une newsletter pour nos membres et les entreprises formatrices. Nous prévoyons aussi une séance d'information au Salon des métiers le mercredi 16 novembre en fin d'après-midi.

M. Müller choisit d'écourter son rapport pour laisse un maximum de temps aux deux orateurs qui nous présenteront des éléments sur la réforme.

En fin d'intervention, il annonce qu'il prendra des nouvelles fonctions au Centre Patronal au 1^{er} janvier prochain et qu'il ne s'occupera plus d'associations professionnelles pour se consacrer entièrement à l'activité politique. Il a eu beaucoup de plaisir durant les 3 ans écoulés et remercie les membres, le comité et tous les acteurs de l'association pour la collaboration. Son successeur, M. Alexandre Ludin, prendra ses fonctions au 1^{er} janvier prochain. Employé de commerce et économiste, M. Ludin a occupé durant 15 ans le rôle de secrétaire patronal adjoint de la Fédération vaudoise des Maîtres ferblantiers, appareilleurs et couvreurs en charge de la formation professionnelle.

4. Comptes 2021

M. Müller passe en revue le compte de pertes et profits et le bilan pour l'exercice 2021 (*annexe 2*). Ceux-ci ont été disponibles à la consultation sur le site internet, protégés par un mot de passe.

D'une manière globale, les comptes 2021 de l'association se bouclent avec un excédent de produit de **CHF 30'361.38**

Aucune remarque ni question n'est formulée sur les comptes 2021.

5. Rapport de l'organe de révision

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire OFISA et son rapport conclut que lors du contrôle, « nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. »

6. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes

Aucune remarque ni question n'étant plus formulée sur les divers éléments présentés ci-dessus, il est passé au vote de décharge.

A l'unanimité, les membres présents donnent décharge au comité, à l'organe de contrôle et approuvent les comptes de l'exercice 2021.

7. Evolution de l'association dans le contexte de la réforme

Le secrétaire indique que le comité a travaillé durant l'année écoulée sur le rôle de l'association dans le contexte de la réforme des métiers d'employé-e de commerce.

Il propose à l'assemblée générale une évolution de l'association dont les éléments principaux sont :

- Un véritable **positionnement d'Ortra** (organisation du monde de travail).
- Une **promotion du métier**.
- Améliorer **la représentativité** au sein du comité avec deux membres formant moins de 10 apprentis.
- Adapter **la gouvernance** de l'association aux défis du futur.

Tout ceci engendre une modification des statuts qui fait l'objet du point suivant.

8. Modification des statuts de la CIFIC-VD

Le secrétaire passe en revue les modifications des statuts en expliquant les raisons de chaque modification.

Une fois la parole ouverte, un membre demande si une entreprise d'insertion professionnelle pourrait être au comité. Le secrétaire indique qu'il peut y avoir une entrée en matière, que les statuts le permettent vu le nombre de membres prévus au comité, et qu'il s'agirait de prendre contact avec le Président pour en discuter.

Les membres de l'assemblée ont la possibilité de demander de voter sur un article précis, cette possibilité n'est pas exercée. Lors du vote en bloc sur la modification des statuts, **elle est acceptée à l'unanimité.**

9. Budget et cotisation 2022-2023

Le secrétaire présente le budget 2022-2023. Le budget est dans l'ensemble standard à l'exception d'une charge prévue de CHF 20'000.-- en 2022 et CHF 50'000.-- en 2023 pour accompagner les projets liés à la mise en œuvre de la réforme et l'accompagnement des entreprises.

Le budget et les cotisations sont acceptés à l'unanimité.

10. Election du Président et des membres du comité

Selon les nouveaux statuts, le Président est désigné par les membres Fondateurs qui proposent M. Ethenoz.

Les autres membres du comité acceptent volontiers une réélection. Il s'agit de Mme Laurence Lambert, de la Fondation Jeuncomm, Mme Ariane Dupuis de la Migros, Mme Evelyne Chatelan des Retraites Populaires.

Le comité est élu par acclamation par l'assemblée.

11. Désignation de l'organe de révision

Le comité propose de reconduire le mandat de la fiduciaire OFISA, qui exerce depuis 2019.

La fiduciaire OFISA est élue par l'assemblée comme organe de contrôle.

12. Divers

La parole n'étant plus demandée, **M. Müller** remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée et lève la séance à 17h45.

L'assemblée est suivie d'une présentation de la nouvelle ordonnance par Mme Yvonne Hubacher de Jeuncomm Formation et de M. Antoine Oberholzer, directeur de l'Ecole Professionnelle et Commerciale d'Aigle. Leurs présentations sont annexées au PV.

CIFC-VD
Communauté d'intérêts pour la formation
commerciale de base du canton de Vaud



Baptiste Müller

Annexes sur le site www.cifc-vd.ch - membres :

1. Rapport présidentiel
2. Comptes 2021

05.12.2022
BM/FN